

Le prêt express

Fiche technique PMB n° 3.6.1

Objectif : Prêter rapidement des documents qui ne sont pas encore catalogués.

Attention ! le prêt express ne s'effectue qu'avec des documents, pas avec des périodiques

Applications utilisées : Circulation, Catalogue

Effectuer un prêt express

Le contexte : Un élève ou un prof souhaite emprunter un document qui n'est pas encore catalogué.. Et il est important de faire le prêt immédiatement.

Circulation / Prêt de document / Recherche de l'emprunteur

Lorsque vous êtes sur la fiche de l'emprunteur, cliquez sur



Entrez **toutes les données indiquées :**
(avec une douchette cela va très vite !)
Choisissez le support pour que la durée de prêt et les quotas soient pris en compte

Données minimales de notice et exemplaire

ISBN ou autre code	<input type="text" value="978-2-950173-38-6"/>
Titre	<input type="text" value="La belle lumière"/>
Support	<input type="text" value="livre fiction"/>
Code barre/numéro (s'il n'existe pas laisser vide)	<input type="text" value="009872"/>

Et **Créer notice/exemplaire et prêter**

Le prêt est effectué !



N'oubliez pas le numéro de prêt, en collant un code-barres sur le document.

Trop facile !

NB Suivant les données de vos préférences la section et la localisation seront peut-être à revoir.



Et ensuite ?

Lors du retour, un message vous indique qu'il s'agit d'un prêt express.



Et si d'aventure vous essayez de le prêter à nouveau sans avoir traité le document, un message vous avertit qu'il s'agit d'un prêt express.



Il faudra ensuite traiter ces notices et ces exemplaires incomplets.

Traiter les prêts express

Pour les retrouver :

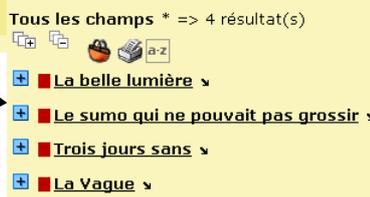
Catalogue / Recherche / Toutes notices

Dans Statut de notice vous retrouvez les prêts express



Rechercher

Vous retrouvez tous les prêts express



Vous pouvez reprendre la notice en utilisant le z3950



Si la notice est disponible

Remplacer dans le catalogue

Puis **pensez à changer le statut de la notice**. Ouvrez la notice, **Modifier** et tout en bas de la notice :

Choisissez **Sans statut particulier**

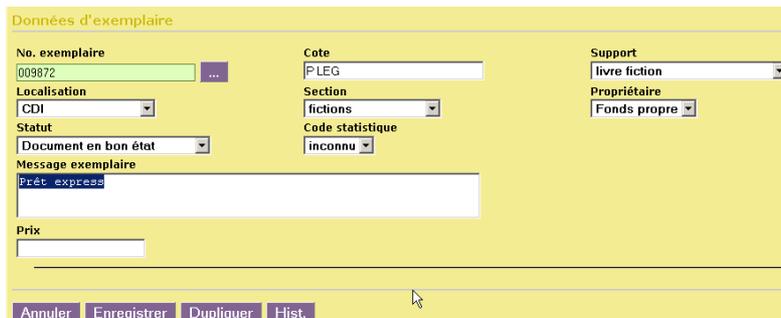
Enregistrer



Puis **modifier l'exemplaire**

- rajouter la cote
- vérifier toutes les données (support...)
- supprimer le message de l'exemplaire

Enregistrer



Pourquoi ne faut-il pas faire de prêts express avec les périodiques ?

Pour ceux qui veulent comprendre : le prêt express se fait en créant un début de notice très succinct et en lui attachant un exemplaire. Pour les périodiques, les exemplaires sont rattachés à un bulletin, pas à une notice. On ne peut donc pas utiliser le prêt express.

Pour prêter un bulletin non exemplarisé, il est très rapide de lui coller un code-barres, d'ouvrir le catalogue dans un nouvel onglet et de rajouter un exemplaire au bulletin qui n'en a pas, surtout si vous avez pré-sélectionné les préférences pour ce cas de figure.



AnnieJézéquel
Créée le 18 septembre 2009